



PRÉFET DE L'EU

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des Elections,
de la Légimité
et de l'Environnement

PROCES VERBAL DE L'ELECTION 2020 des membres de la commission départementale de la coopération intercommunale

Collège des représentants des syndicats mixtes et syndicats de communes

Le 09 novembre 2020, en exécution du code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 5211-42 à L. 5211-44, R. 5211-19 à R. 5211-26 fixant les modalités de désignation des membres élus de la commission départementale de la coopération intercommunale, s'est réunie la commission de recensement des votes de l'Eure.

La commission de recensement de l'Eure est composée comme suit :

M. Philippe BARON, président ;
M. Jean-Claude LANOS, maire de Chennebrun ;
Mme Laurence DUVAL, maire de Canappeville ;
Mme Claire CARRERE GODEBOUT, maire de Graveron Semerville ;
M. Xavier HUBERT, conseiller départemental ;
Mme Nathalie LAMARRE, conseillère régionale ;
Mme Amélie CRETIEN, secrétaire.

La commission de recensement a procédé au dépouillement des enveloppes adressées par voie postale à la préfecture **avant le 6 novembre 2020 à 12 heures.**

Nombre d'électeurs (présidents) inscrits dans le collège des représentants des syndicats mixtes et syndicats de communes :

___ 133 ___

Nombre d'enveloppes extérieures recensées :

___ 87 ___

Nombre d'enveloppes extérieures non validées (votant n'ayant pas la qualité d'électeur, présence de plusieurs enveloppes intérieures) :

___ 3 ___

Reste nombre de votants :

___ 84 ___

Enveloppes renfermant des bulletins nuls :

___ 3 ___

Enveloppes renfermant des bulletins blancs ou sans bulletin :

___ 1 ___

Total des suffrages non exprimés :

___ 4 ___

Reste suffrages exprimés :

80

TOTAL DES SUFFRAGES ET DU NOMBRE DE SIEGES OBTENUS
PAR CHAQUE LISTE DE CANDIDATS

Liste présentée par : Union des maires et des élus de l'Eure

Suffrages : 51

Sièges : 1

Liste présentée par : Association des maires ruraux de l'Eure

Suffrages : 29

Sièges : 1

CLOTURE DU PROCES VERBAL

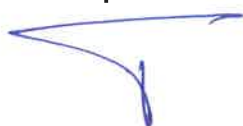
Sont proclamés élus membres de la commission départementale de la coopération intercommunale du département de l'Eure, au titre des représentants du collège des syndicats mixtes et syndicats de communes, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne :

1 :- HUBERT Xavier

2 :- GARREAUD Virginie

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 09 novembre 2020 à 15h30 est signé après lecture par le président, les assesseurs et le secrétaire.

Le président



P. Baron

Le maire de Chennebrun



J.C. Lanos

Le maire de Canappeville



L. Duval

**Le maire de
Graveron Semerville**



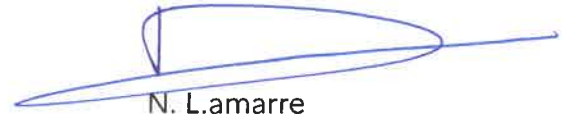
C. Carrere Godebout

Le conseiller départemental



X. Hubert

Le conseiller régional



N. L. amarre

Le secrétaire,



A. Crétien